

COLLOQUE SANTE / SECURITE AU TRAVAIL

Vendredi 23 septembre 2011 – 8h – CCT – Salle Sissia

INTERVENTION D'OUVERTURE

Harold MARTIN

Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Madame le membre du Gouvernement en charge de la formation professionnelle et de la santé,
(Sylvie ROBINEAU),
Monsieur le membre du Gouvernement en charge du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
professionnelle (Georges MANDAOUE),
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales patronales et de salariés,
Monsieur le Président du Conseil d'administration de la CAFAT (Jean-Pierre KABAR),
Mesdames et Messieurs les dirigeants et représentants d'entreprises,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ce matin pour aborder ensemble la dernière séquence de la 5^{ème} Semaine Santé / Sécurité au travail organisée en Nouvelle-Calédonie.
Ce rendez-vous annuel est désormais bien inscrit dans l'actualité sociale locale et son succès est toujours plus réel puisque plus de 1000 participants ont participé à cette édition 2011.

Le colloque d'aujourd'hui, centré sur le thème « *Pourquoi et comment développer une culture santé/sécurité dans l'entreprise ?* » vient ainsi clôturer des journées qui auront été denses en échanges d'informations, discussions, débats, présentations de matériels, retours d'expériences dans le domaine de la santé et la sécurité des travailleurs, sous tous ses aspects, le bien-être social, psychique et physique.

En effet, pour garantir la sécurité et la santé des personnes au travail, il faut que les employeurs comme les salariés collaborent et participent collectivement à des programmes pluridisciplinaires touchant à la médecine du travail, à l'hygiène industrielle, à la toxicologie, à la formation, à la sécurité des machines, à l'ergonomie, à la psychologie, etc...
Ces programmes reposent, eux, sur des corpus juridiques et des réglementations adaptées, dont l'élaboration et le contrôle de l'application sont de la responsabilité des acteurs publics, après concertation avec les partenaires sociaux.

Or, en la matière, des avancées significatives pour la Calédonie sont à signaler en ce moment même :

- **mercredi, avant-hier**, la Loi du Pays et la délibération portant sur les relations au travail et le harcèlement moral et sexuel au travail ont été examinées par la Commission Travail et Formation Professionnelle au Congrès ; ces textes seront soumis à l'Assemblée avant la fin du mois.

- **Jeudi, hier**, trois délibérations portant sur les risques chimiques, les risques d'explosion et d'incendie ainsi que sur l'aération et l'assainissement des lieux de travail ont été examinées par la Commission Consultative du Travail ; ces délibérations transposent de fait plusieurs directives européennes dans la réglementation calédonienne et permettent d'adapter celle-ci à l'évolution de notre industrie et de nos activités professionnelles.
- De la même façon, **cette semaine encore**, les membres de la Commission Consultative du Travail ont été saisis d'une nouvelle demande d'avis concernant l'évolution de nos normes juridiques portant sur le levage.
- Enfin, **d'ici la fin décembre 2011**, le Congrès examinera également une délibération portant sur la co-activité dans le secteur du BTP et, conformément à l'Agenda Social Partagé 2011, une réforme visant à promouvoir le secourisme au travail sera engagée.

Ces réformes marquent évidemment la volonté du Gouvernement de mener une politique active et dynamique pour assurer le meilleur niveau de prévention des risques au travail et lutter efficacement contre les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles.

En 2012 et dans les prochaines années, cette politique sera poursuivie de manière à ce que la Nouvelle-Calédonie dispose d'un ensemble de normes sur la santé et la sécurité au travail offrant aux Calédoniens le même niveau de protection que celui dont bénéficient nos voisins australiens et néo-zélandais, les habitants des pays de l'Union Européenne ou de l'Amérique du Nord, particulièrement le Canada.

Cependant, l'action du Gouvernement ne se limite pas à faire évoluer la réglementation.

Cette politique de réforme des normes juridiques s'accompagne de plusieurs autres types d'actions :

- d'abord **des actions grand public** pour sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur l'intérêt à agir en matière de santé et de sécurité au travail, comme celle organisée lors de la Journée Mondiale Annuelle de la Santé et de la Sécurité qui se tient chaque 28 avril à l'appel, notamment depuis 2003, de l'O.I.T, l'Organisation Internationale du Travail ;
- Le Gouvernement est également le promoteur, toujours via la DTE, de Forums, Colloques et Ateliers comme ceux organisés cette semaine pour informer, faire connaître les bonnes pratiques et aider au développement de réseaux d'acteurs et de préventeurs comme l'Association pour la Prévention des Risques Professionnels -l'APRP-, que je tiens à saluer au passage ; ces actions s'accompagnent également de la publication de recueils, de documents pédagogiques, visant à mieux faire connaître les normes juridiques ou de la diffusion d'affiches destinées aux lieux de travail ;
- **Des actions d'information et de formation** sont aussi conduites, particulièrement à travers « les Matinées de la Prévention » de la DTE, une formation efficace étant l'élément essentiel de tout progrès en la matière ;

- Enfin, également nécessaires, **des actions de contrôles et de sanctions** sont régulièrement opérées auprès des employeurs. A ce titre, les services de l'Inspection du Travail ont été renforcés et spécialisés, de manière à assurer une présence plus efficiente sur le terrain. Dans la même logique, des moyens juridiques nouveaux sont attribués aux agents de contrôle pour qu'ils soient en mesure d'arrêter des travaux jugés particulièrement dangereux sur simple décision administrative, ou de signifier des amendes administratives.

Nous le voyons, la politique menée actuellement par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'attache à construire une véritable culture de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour tous.

Elle vise dans le même temps à accompagner la modernisation de notre économie et s'efforce de conjuguer la recherche du meilleur niveau de protection des hommes et des femmes sur leurs lieux de travail avec le développement de l'efficacité et de la productivité des entreprises.

Car la croissance de notre économie n'aurait pas de sens si elle se faisait au détriment des Calédoniens, si leur santé et leur sécurité étaient négligées, si leurs conditions de vie s'en trouvaient dégradées.

La santé et la sécurité dans l'exercice de sa profession, qui représente tant d'heures au quotidien, c'est la condition même de la réhabilitation du travail comme source d'épanouissement personnel et de progrès collectif. C'est aussi, parallèlement à l'enjeu économique que je viens d'évoquer à travers la performance des entreprises, un enjeu pour l'avenir, car si nous voulons travailler plus longtemps, nous devons travailler mieux.

Mesdames et Messieurs, je vais conclure en vous remerciant très sincèrement de votre présence ici aujourd'hui et de votre participation à cette Semaine de réflexion, d'études et d'échanges.

Aucun des objectifs visés par l'action publique que je viens de présenter ne pourrait être atteint sans la participation et l'engagement de tous, chefs d'entreprises, cadres, agents de maîtrise, salariés, mais aussi représentants du personnel et responsables syndicaux.

Bien sur, VOUS, qui participez à ce colloque, faites certainement partie des plus convaincus par la nécessité de cette politique concertée.

Mais il est indispensable d'élargir notre cercle, d'impliquer plus d'acteurs encore, de les rendre plus actifs et plus responsables. Ce n'est que par notre contribution à toutes et à tous que nous y parviendrons.

C'est l'intérêt de chacun et de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie que de développer plus de bien-être au travail et de faire de l'usine, de la mine, du chantier, de l'atelier, du champ ou du bureau, un lieu sans risque, le plus sûr et le plus sain possible.

Je vous invite à prendre une part toujours plus active à ce projet, à cette ambition.

Bons travaux à tous.
